Syndicat Mixte pour le Développement
De l'Estuaire de la Gironde

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
16 DEC. 2014
Bureau du Courrier

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre
Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PLISSON, en la salle du Conseil de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint Louis

Date de convocation : 24 Novembre 2014

Etaient Présents : Mmes GOT - JUNIN - MM BUSSEREAU – BIROT – CORSAN - FERCHAUD – HILLAIRET - PLISSON – QUESSON - SUBRENAT
Pouvoir : M. GIRAUD a donné pouvoir à M. PLISSON

Délibération N°2014-02-044: Maîtrise d'ouvrage de la création d'une plate-forme collaborative pour la mise à jour du « Livre Blanc de l'Estuaire » et d'un observatoire halieutique sur l'estuaire de la Gironde et création d'un poste non permanent de chargé de mission pour en assurer la réalisation

Vu le CGCT ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;
Considérant les besoins de l'estuaire en matière de création de plate-forme collaborative et d'observatoire halieutique ;
Considérant la durée nécessairement temporaire des missions à conduire ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage de la création d'une plate-forme collaborative pour la mise à jour du « Livre Blanc de l'Estuaire » ;

Article 2. de prendre la maîtrise d'ouvrage de la création d'un observatoire halieutique de l'estuaire ;

Article 3. de créer pour assurer ces missions à compter du 1er janvier 2015 un emploi non permanent pour une durée de 3 ans de chargé de mission « Plateforme collaborative et observatoire halieutique de l'estuaire de la Gironde» de catégorie A à temps complet ;

Article 4. compte-tenu du caractère nécessairement incertain de la pérennité de cette mission au Syndicat, d'autoriser Monsieur le Président à recruter pour occuper ce poste, une fois les financements obtenus, un agent contractuel dont le salaire mensuel sera établi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux ;

Article 5. d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud-et-Saint Louis le 4 décembre 2014

Le Président

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde SMIDDEST

Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.